

Aux sources de l'alternance
dans l'Église catholique

Carlo Regazzoni

Aux sources de
l'alternance dans
l'Église catholique

Orizons
2019

Parus dans la même collection

Claude Brunier-Coulin (sous la direction de), *Institutions et destitutions de la Totalité, Explorations de l'œuvre de Christian Godin*, 2016. (Série Philosophie)

Claude Brunier-Coulin, *L'homme pécheur*, 2017. (Série Philosophie)

Claude Brunier-Coulin, *La réception de Kierkegaard chez Balthasar et Barth — Explorations dans la problématique du réel et du possible*, 2017. (Série Philosophie)

Sous la direction de Claude Brunier-Coulin et Jean-François Petit, *Philosophies et théologies au XXI^e siècle — Actes du colloque des 7-8-9 juillet 2016 — Abbaye Saint-Louis-du-Temple de Vauballan*, 2018. (Série Philosophie)

Claude Brunier-Coulin, *Karl Barth, une anthropologie philosophique*, 2018. (Série Philosophie)

Claude Brunier-Coulin, *Morphologie du divertissement*, 2018. (Série Philosophie)

Sous la direction de Patrick Cerutti, *Amour et vérité autour de Qui est la vérité ? de Jad Hatem*, 2018. (Série Philosophie)

Daniel Cohen, *L'Argent, sa corde et l'Écrivain*, 2018. (Série Controverse)

Monique Lise Cohen, *Les Juifs ont-ils du cœur ? — Une intime extériorité*, 2016. (Série Philosophie)

Monique Lise Cohen, *Job, de l'errance du cœur au secret de l'embryologie*, 2018. (Série Philosophie)

Éric Colombo, *Empêcher que le monde se défasse*, 2016. (Série Questions contemporaines)

Béatrice Delaurenti, *Lettres de Marinette 1914-1915*, 2017. (Série Histoire européenne / Première guerre mondiale)

Bernard Forthomme, *Théologique de la folie*, trois volumes parus, 2015, 2016, 2017. (Série Philosophie)

Bernard Forthomme, *Histoire de la pensée au Pays de Liège. Tome I, IV^e s.-XI^e s.*, 2018. (Série Histoire européenne)

Carlo Regazzoni, *Trois témoins de l'alternance dans l'Église catholique*, 2018 (Série Philosophie)

Raymond Zanchi, *Le gymnaste et le danseur*, 2016. (Série Esthétique : Écrans, cinéma et télévision)

D'autres titres sont en préparation.

Avant-propos

La mécanique de l'alternance

Au mois d'octobre 2018, soixante ans se seront écoulés depuis le décès du pape Pie XII. C'est toute une culture connue sous le nom de *romanité* qui, avec lui, allait disparaître.

M^{gr} Gherardini, un des derniers représentants de l'école romaine en fait cette description : « Ce fut à la fois un point d'arrivée et un point de départ. La fin d'une Église et le commencement d'une nouvelle Église. La mise hors-circuit de l'esprit antimoderniste et de la croisade anti-libérale. C'est un vent nouveau et un optimisme irréfléchi qui souffle ».¹

Cette révolution ne fut pas le fruit du hasard, mais elle avait été planifiée de longue main et rendue possible grâce à l'occupation du siège de Saint Pierre par une personne prête à jouer le jeu : le patriarche de Venise, Angelo Giuseppe Roncalli, qui prit le nom de Jean XXIII. Il mit cette révolution en route et son successeur, Paul VI, l'acheva.

1. Brunero Gherardini: *Il Vaticano II, Alle radici d'un equivoco*, Lindau, 2012, p. 153.

Le pape Pie XII avait entrevu cette possibilité lorsqu'il avait déclaré à l'un de ses collaborateurs : « J'entends autour de moi des novateurs qui veulent démanteler la Chapelle Sacrée, détruire la flamme universelle de l'Église, rejeter ses ornements, lui donner le remords de son passé historique. Eh bien, mon cher ami, j'ai la conviction que l'Église de Pierre doit assumer son passé ou alors elle creusera sa tombe. Je livrerai cette bataille avec la plus grande énergie à l'intérieur de l'Église comme à l'extérieur, même si les forces du mal doivent, un jour, se servir de ma personne, de mes actes, de mes écrits, comme elles essaient, aujourd'hui, de déformer l'histoire de l'Église. »² Les paroles de ce grand pape reflètent, de façon impressionnante, la suite des événements après sa mort.

Pendant les onze années suivant le décès du pape Pie XII, ses deux successeurs réussirent à déformer le visage de l'Église au point de la rendre méconnaissable. Au mois d'octobre de l'année 1958, Pie XII disparut et c'est le dernier dimanche, du mois de novembre 1969, que fut introduite la nouvelle messe fabriquée par Paul VI avec le concours de six prélats non catholiques. Par de tels actes, les successeurs de Pie XII ont tenu à se démarquer de l'enseignement du Concile de Trente³. En raison du désarroi provoqué par ce changement d'orientation, bien des fidèles se sont posé la question : par quel concours de circonstances ont-ils réussi à se faire élire et quels ont été leurs électeurs ?

2. M^{sr} Georges Roche et Philippe Saint-Germain, *Pie XII devant l'histoire*, Robert Laffont, 1972, pp. 52-53.
3. Voir à ce sujet, Paolo Pasqualucci, « La notion de l'Unité du genre humain : une intrusion de la pensée laïque », dans *Vatican II, dans la tentation de l'œcuménisme, Actes du III^e congrès de Sisinono*, avril 1998, Madrid 1999, pp. 131, svv.

Plusieurs facteurs ont facilité l'élection du patriarche Roncalli :

- La configuration du collège électoral à la mort de Pie XII ;
- La détermination d'une minorité décidée à le faire élire ;
- L'extrême habilité de Roncalli à masquer ses sympathies modernistes ;
- Le manque de clairvoyance et de cohésion du parti romain.

Avant d'aborder en détail ces quatre points, jetons un coup d'œil sur les mécanismes qui régissent une élection pontificale. Nous ouvrons cette parenthèse dans le but de réfuter les théories complotistes qui se sont construites autour de la personne du Cardinal Siri ; elles empêchent une approche critique du problème.

L'élection papale, qu'il vaudrait mieux décrire comme « désignation de la personne destinée à occuper le Siège de Saint Pierre », est une institution indispensable à la survie de l'Église catholique en tant que société monarchique. Il s'agit d'un contrat de souveraineté conclu par les membres du collège électoral avec l'un d'entre eux : l'élu. Le collège électoral se compose de tous ceux que le souverain pontife décédé et, éventuellement, son prédécesseur ont désignés pour en faire partie. L'opération a lieu à huit clos ; ceux qui y prennent part doivent — sous peine d'excommunication — ne rien dévoiler sur la façon dont s'est déroulée la réunion. Cette procédure a été parfaitement respectée lors de l'élection de Roncalli. Néanmoins, son pontificat fut ressenti comme catastrophe par bien des fidèles,

qui se sont posé cette question : les cardinaux réunis en conclave auraient-ils fait le mauvais choix ?

Parmi les écrits des papes qui traitent la question, la Bulle « Cum ex apostolatu officio », du pape Paul IV, mérite une attention particulière⁴. Dans ce document, il n'est plus question des procédures à respecter, mais de l'office papal, ainsi que des obligations que cet office dégage pour la personne qui l'assume. La possibilité d'un mauvais choix n'est pas exclue.

Dans la ladite bulle, le pape, sans toutefois le déclarer explicitement, engage son infailibilité. Les raisons invoquées sont :

- Son autorité suprême et sa responsabilité à l'égard du « troupeau du Seigneur » ;
- La mise en évidence de la raison d'être de l'office qui lui a été confié ;
- Il définit les dangers menaçant l'intégrité de la foi en qualifiant dangereuses les personnes, qui, se fiant davantage à leur propre jugement plutôt qu'aux règles de la foi, falsifient le sens des Saintes Écritures.

Si on lit le discours prononcé par Jean XXIII, à l'occasion de l'ouverture du concile, ainsi que le discours de clôture prononcé par Paul VI, on est obligé de reconnaître qu'ils ont laissé libre cours à leur bon plaisir en promouvant l'œcuménisme au lieu d'appliquer des sanctions contre ceux enclins à tout changer.

4. Le texte original latin se trouve dans le bullaire dont dispose la Bibliothèque nationale du Land de Bavière. Ce document étant difficilement accessible, nous sommes basés sur deux éditions : l'édition allemande publiée par la Revue traditionaliste *Einsicht*, Trente ; on peut consulter l'édition française sur Internet www.catholiquesedevacantis.

Le paragraphe 6 de la bulle contient la partie proprement doctrinale ; il y est stipulé qu'un cardinal ayant dévié de la foi catholique, ou ayant favorisé l'hérésie avant son élection, ne sera jamais en mesure d'assumer l'office, même si son élection est obtenue dans l'entente et avec l'assentiment unanime de tous les cardinaux. Cette élection sera nulle et non avenue. On ne pourra donc pas, sous prétexte que « l'intéressé accepte la charge, reçoit la consécration ou entre en possession ou quasi-possession du gouvernement et de l'administration », affirmer le contraire.

Le passage, que nous venons de citer, fait l'objet d'une contestation au nom d'un passage (n° 34)⁵ de la constitution apostolique *Vacantis Apostolicae Sedis* du 8 décembre 1945 du pape Pie XII ; il y est stipulé qu'aucun cardinal, sous prétexte d'être excommunié ou frappé d'une mesure ecclésiastique, ne peut être exclu de l'élection pontificale active ou passive ; les mesures prises à son égard sont toutefois uniquement suspendues pendant la période électorale.

Il est faux d'opposer Pie XII à Paul IV puisque, si on lit correctement les deux passages, on peut tirer la conclusion qu'ils ne se contredisent nullement. Paul IV admet la possibilité qu'un hérétique puisse être régulièrement élevé au cardinalat, voire même au pontificat. Toutefois, cette élévation ne le rendra pas capable d'assumer son mandat. Autrement dit, tout en étant, aux yeux des fidèles, le dignitaire le plus haut placé dans

5. Ce document peut être chargé à partir du site du Vatican sous la rubrique Pie XII, *Constitutiones apostolicae, Vacantis apostolicae sedis*, "34. *Nullus Cardinalium, cuiuslibet excommunicationis, suspensionis, interdicti aut alius ecclesiastici impedimenti praetextu vel causa a Summi Pontificis electione activa et passiva excludi ullo modo potest; quas quidem censuras ad effectum huiusmodi electionis tantum, illis alias in suo robore permansuris, suspendimus*" ; *op. cit.*

l'Église, il se trouvera dans l'impossibilité de remplir, au sens catholique, l'office qui lui aura été confié. Ceci est tout à fait conforme à l'enseignement catholique : lorsque l'homme met un obstacle entre lui et Dieu il sera, par la suite, privé de la grâce lui permettant de bien agir⁶.

Nous voudrions préciser deux notions auxquelles nous venons de faire allusion : la déviation de la foi catholique et l'inaptitude. Dévier de la foi catholique ne signifie pas ne pas avoir la foi, mais tout simplement ne pas la percevoir telle que l'a perpétuellement enseignée le Magistère de l'Église. Dans la mesure où, par cette déviation, on ne nie pas une vérité de foi assortie d'un anathème, il n'est plus question d'hérésie, mais d'attitude favorisant l'hérésie. Quant à l'inaptitude, il s'agit simplement de l'impossibilité dans laquelle se trouve une personne frappée d'une défaillance de remplir le mandat qui lui a été confié⁷.

Nous terminerons notre introduction par un bref aperçu sur la façon dont les mécanismes, que nous venons de décrire, ont été opérationnels lors de l'élection du patriarche Roncalli à la suprême magistrature de l'Église.

6. « *Deus autem proprio iudicio lumen gratiae non immittit illis in quibus obstaculum invenit. Unde causa subtractionis gratiae est non solum ille qui ponit obstaculum gratiae, sed etiam Deus, qui suo iudicio gratiam non apponit.* » S. Thomae Aquinatis, S. Theol. I, II, LXXIX. 3.c. Voir Garrigou-Lagrangé, O.P., *La synthèse thomiste*, édition nouvelle augmentée d'une étude sur l'immutabilité du dogme et le réalisme traditionnel, MCML, Desclée De Brouwer & Cie, p. 478.
7. Sur ce sujet, M^{sr} Antonio Livi (professeur émérite de philosophie à l'Université Pontificale du Latran) s'est exprimé dans une interview-vidéo accordée à *The Wandre* et publiée le 3 mai 2018, sur le site espagnol <http://caminante-wanderer.blogspot.it/> ainsi que sur Gloria Tv. Et intitulée : *François, l'hérésie au pouvoir et la persécution dans l'Église*. Cette interview a été transcrite par le *Courrier de Rome*, (année LII, n° 61 de juin 2018), p. 1-4.

À la mort de Pie XII, l'Église donnait l'impression d'un corps social solidement soudé sur le plan doctrinal, mais c'était une illusion : dans les années d'après-guerre il y eut une confrontation sérieuse entre les théologiens issus de l'école romaine et ceux marqués par le mouvement liturgique, l'œcuménisme et les études bibliques⁸. Toutes ces tendances avaient fait l'objet de sérieuses réprimandes du pape régnant. Malgré ses mises en garde, dans son encyclique *Humani generis*, bien des évêques ultraalpins partageaient les vues de ces théologiens et ils ne manquèrent pas de le déclarer dès le début du concile. À longue échéance, une telle confrontation aurait risqué d'aboutir à un schisme, situation que personne ne souhaitait.

Il est impensable que les électeurs du futur pape n'eussent pas, bien avant le conclave, réalisé à quel genre de défi ils auraient à braver après la disparition de Pie XII. Le risque d'un schisme affleura lors du conclave du mois d'octobre 1958. Afin de l'écarter, il était indispensable de trouver, parmi les cardinaux, la personne capable d'une médiation entre les parties opposées⁹.

8. Cet aspect a fait l'objet d'une étude détaillée de l'évêque auxiliaire de Zurich, M^{gr} Peter Henrici S.J. Son titre original allemand est *Das Heranreifen des Konzils, erlebte Vorkonzilstheologie (À la veille du concile, comment la théologie préconciliaire était pratiquée)*. L'auteur a autorisé sa publication dans *Die Neue Theologie*, publiée par les amis de Saint François de Sales, p. 251-274.
9. C'était surtout les milieux gallicans qui le souhaitaient. La réponse de De Gaulle aux sollicitations de son ambassadeur auprès du Saint-Siège ne laisse subsister aucun doute : « Nous devons souhaiter un Pape qui ne soit politiquement inféodé à personne, pleinement conscient du rôle joué par la France dans le monde et dans l'Église, soucieux d'éviter tout conflit entre Église et État, qui comprenne donc les besoins de ce dernier, comme les problèmes de l'Église en France et dont les conceptions en matière de doctrine et d'autorité ne favorisent pas un conflit entre Papauté et opinion française. » Bertrand de la Margerie SJ: « Rôle possible du Général de Gaulle et de son ambassadeur dans l'élection du bx. Jean XXII »,

Lors du consistoire de 1945, Pie XII avait mis fin à la suprématie des Italiens au sein du collège électoral. Un non Italien pouvait donc accéder au trône de Saint Pierre¹⁰. Autrement dit, pour continuer à avoir des papes italiens on était tributaire du bon vouloir des cardinaux étrangers.

Les deux candidats les plus en vue, pour assumer la succession de Pie XII, étaient l'Arménien Agagianian ainsi que le patriarche Roncalli. Peu connu de la curie, Roncalli l'était mieux dans les milieux français pour ses vues très peu catholiques, ce dont témoigne son ancien collègue, l'ambassadeur suisse à Paris, Carl J. Burckhardt. Dans sa correspondance avec l'aristocrate allemande, la comtesse Dönhhoff, il a dressé le portrait suivant : « Le pape Jean XXIII, je l'ai bien connu, et rencontré plusieurs fois par semaine pendant des années, à l'époque il sortait beaucoup dans le monde, il fumait de bons cigares, il était un convive jovial à la table de la très joviale Madame Abrami, il me demandait des entretiens en tête à tête pour me relater ses coups tactiques brillants, il était plein d'humour, enjoué, et dans l'ensemble un vrai fils populaire du Risorgimento, des Lumières en général, rationaliste simplificateur, à l'opposé de l'Église et de toute sa plénitude, qui se prononce en un langage de formes et d'usages, remontant aux profondeurs d'antiques mystères. Puis il a enlevé à cette Église l'essentiel de ce qui, face à la pensée surchauffée de nos temps tardifs, la faisait apparaître hors d'atteinte et n'offrant

dans *Archivium Historiae Pontificae*, n 40-2002, pp. 323-324. D'après Roberto de Mattei, De Gaulle en voulait au pape Pie XII pour avoir béatifié son prédécesseur, Innoncent XI, le pape qui avait osé résister au Roi soleil. *Il concilio Vaticano II, Una storia mai scritta*, Lindau, p. 112.

10. Benny Lai, *I segreti del Vaticano da Pio XII a papa Wojtila*, Laterza, Prima Edizione 1984, p. 26. La version originale de ce livre est en français: Les secrets du Vatican. Elle fut publiée, en 1983, chez Hachette.